

Pourquoi des fiches déchets ?

Chaque français produit plus d'[1Kg de déchets](#) par jour de tout type.

Il y a peu de temps encore, pour s'en débarrasser, il suffisait de les déverser dans les cours d'eau, la mer ou de les abandonner dans une forêt, aujourd'hui encore certains déchets sont stockés dans le coin d'un jardin.

Alors on a commencé à entendre parler de pollution des rivières, des nappes phréatiques, des océans, de perturbation des [chaînes alimentaires](#) et des [maladies](#) sont apparues.

Quelques exemples

Les fumées d'incinération relâchent de la dioxine qui retombe dans les champs. Les végétaux fixent cette substance. Les vaches en broutant l'herbe absorbent la dioxine qui se fixe également dans leurs tissus. L'homme en consommant de la viande bovine se contamine une première fois.

Herbe → Vache → Homme

Les morceaux de la vache non consommés par l'homme (graisse par exemple) sont transformés en farines animales

Farines animales → Poulet → Homme

Autres pollutions :

En jetant les piles, les batteries de voiture ou de caméscopes ..., les huiles de vidange, etc. n'importe où, l'Homme risque de contaminer un maillon d'une chaîne alimentaire qui contaminera alors tout ce qui se trouve en amont. L'Homme se trouvant souvent en fin de chaînes alimentaires (donc en aval) peut également être contaminé et alors être touché par certaines maladies humaines. De plus, certaines espèces sont en voie de disparition ou ont disparu à cause de cette pollution.

Le danger de ces substances se trouve amplifié par l'accumulation de ces produits par le biais de la chaîne alimentaire. Les ovules, les spermatozoïdes et les graisses de l'organisme contiennent maintenant des pesticides. En 1987, l'OMS a démontré leur présence dans le lait maternel !

Les politiques de gestion des déchets intègrent de plus en plus la réduction des **risques** et la maîtrise des impacts sur les milieux (eau, sol, organismes vivants) pour fixer les exigences environnementales associées aux systèmes et filières de traitements et de valorisation.

De [nombreuses solutions](#) ont donc vu le jour : collecte, tri, traitements des déchets,

A chaque déchet sa solution.

Ensemble protégeons notre environnement conservons notre qualité de vie.

A Chaque gazette sera jointe une fiche pratique essayant de répondre à une problématique.

Code de l'Environnement

Article L541-2 : « Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du présent chapitre, dans des conditions propres à éviter les dits effets » ;

Article L541-3 : « Au cas où des déchets sont abandonnés, déposés ou traités contrairement aux prescriptions du présent chapitre et des règlements pris pour son application, l'autorité titulaire du pouvoir de police peut, après mise en demeure, assurer d'office l'élimination des dits déchets aux frais du responsable ». *L'article précise également les moyens de financer les travaux à exécuter.*

Code général de Collectivités territoriales

Article L373-6 : « L'obligation générale d'entretien à laquelle sont soumis les propriétaires et affectataires du domaine public comporte celle d'éliminer ou de faire éliminer les déchets qui s'y trouvent ».